



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique de la sante: Nord-Pas-de-Calais

Question écrite n° 29876

Texte de la question

Reponse. - Les methodes alternatives a l'hemodialyse en centre, et notamment le developpement de l'hemodialyse a domicile et de l'autodialyse, sont conformes aux orientations de la politique de sante nationale, en matiere de traitement de l'insuffisance renale chronique. Celle-ci a pour objectif de prendre tous les malades en charge tout en favorisant ces methodes qui reposent sur l'autonomie des patients non seulement en fonction de considerations sociales mais aussi pour des raisons budgetaires. Le handicap que represente la defaillance des fonctions renales est d'autant mieux surmonte qu'il existe une participation active du malade a la mise en oeuvre de son traitement. Il apparait malheureusement que l'effort de mise a domicile des malades dans la region Nord - Pas-de-Calais est inferieur a ce qu'il doit etre et a ce qui est constate en moyenne au plan national. C'est pourquoi il a ete demande a la direction regionale des affaires sanitaires et sociales de reunir la commission regionale de l'insuffisance renale chronique, a laquelle participent les representants des malades, afin de soumettre a l'administration des propositions concretes permettant le necessaire reajustement de la situation locale. Cependant, il convient de noter que le developpement des transplantations d'organes est actuellement l'un des axes prioritaires de la politique de sante du Gouvernement et que le CHR de Lille dont l'activite depasse le chiffre de cinquante greffes renales par an, a ete designe parmi les quatorze centres pilotes reconnus dans ce domaine aux termes de la circulaire du 9 juillet 1987.

Texte de la réponse

Reponse. - Les methodes alternatives a l'hemodialyse en centre, et notamment le developpement de l'hemodialyse a domicile et de l'autodialyse, sont conformes aux orientations de la politique de sante nationale, en matiere de traitement de l'insuffisance renale chronique. Celle-ci a pour objectif de prendre tous les malades en charge tout en favorisant ces methodes qui reposent sur l'autonomie des patients non seulement en fonction de considerations sociales mais aussi pour des raisons budgetaires. Le handicap que represente la defaillance des fonctions renales est d'autant mieux surmonte qu'il existe une participation active du malade a la mise en oeuvre de son traitement. Il apparait malheureusement que l'effort de mise a domicile des malades dans la region Nord - Pas-de-Calais est inferieur a ce qu'il doit etre et a ce qui est constate en moyenne au plan national. C'est pourquoi il a ete demande a la direction regionale des affaires sanitaires et sociales de reunir la commission regionale de l'insuffisance renale chronique, a laquelle participent les representants des malades, afin de soumettre a l'administration des propositions concretes permettant le necessaire reajustement de la situation locale. Cependant, il convient de noter que le developpement des transplantations d'organes est actuellement l'un des axes prioritaires de la politique de sante du Gouvernement et que le CHR de Lille dont l'activite depasse le chiffre de cinquante greffes renales par an, a ete designe parmi les quatorze centres pilotes reconnus dans ce domaine aux termes de la circulaire du 9 juillet 1987.

Données clés

Auteur : [M. Wacheux Marcel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29876

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 1987, page 4972

Réponse publiée le : 22 février 1988, page 825